

C.R.I.C. N° 24 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Jeudi 1er octobre 2020

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Désignation d'un président et de deux vice-présidents</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Di Mattia.....	1
<i>Approche genrée de la crise de la covid-19</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>Les statistiques genrées</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Maroy.....	1
<i>Audition de Mme O'Dorchai et M. Ghesquière, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » et chargé de recherche à la Direction « Statistique » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme O'Dorchai, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), M. Ghesquière, Chargé de recherche à la Direction « Statistique » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS).....	2
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Grovonius, Roberty, Ryckmans, de Coster-Bauchau, M. Maroy, Mme Nikolic, Mme O'Dorchai, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), M. Ghesquière, Chargé de recherche à la Direction « Statistique » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), Mme Lekane.....	13
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	19
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Grovonius.....	19
<i>Liste des intervenants</i>	21
<i>Abréviations courantes</i>	22

Présidence de Mme Ryckmans, doyenne d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

Mme la Présidente (doyenne d'âge). - En vertu de l'article 48, § 2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). - Je prends la parole pour proposer la reconduction en l'état du Bureau de cette commission.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). - Y a-t-il a des remarques sur cette proposition ?

À l'unanimité des membres, Mmes Nikolic, Ryckmans et Lekane sont respectivement désignées en qualité de Présidente et Vice-présidentes.

(Mme Nikolic, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Approche genrée de la crise de la covid-19

Mme la Présidente. - Nous entamons cette nouvelle session, cette nouvelle année, avec des auditions.

La première audition aujourd'hui, c'est celle de l'IWEPS, ainsi que nous l'avions discuté et décidé lors de notre dernière réunion. Nous avons Mme O'Dorchai et M. Ghesquière qui vont se présenter et qui travaillent plus spécifiquement sur les statistiques genrées. Ils vont nous faire une présentation générale sur le spectre des données des statistiques qui sont recueillies, qui sont collectées et traitées par l'IWEPS actuellement.

Il s'agit vraiment d'une présentation plus générale. On pourra, dans le cadre des questions et réponses, entrer plus en détail sur l'une ou l'autre thématique. S'il

y en a une qui retient particulièrement notre attention, nous pourrons aussi décider, dans l'organisation de nos travaux, de la creuser lors d'une autre séance. On est aujourd'hui plus sur une approche générale.

Je dois déjà vous parler de la prochaine audition. Je vous propose, dans deux semaines, c'est-à-dire le 15 octobre – on en avait déjà discuté aussi – d'accueillir le CWEHF, le Conseil wallon pour l'égalité hommes femmes, qui viendrait nous présenter leur dernier avis, qui porte sur l'approche genrée, une analyse genrée de la crise de la covid. Ce serait une porte d'entrée pour nous présenter plus largement leurs travaux en termes de genre et également envisager, parce que cela avait soulevé par quelques-uns d'entre vous, notamment Mme Ryckmans, la question d'une formation au genre, à une approche genrée des différentes politiques. Le CWEHF organise ce genre de formation et ce serait l'occasion d'échanger avec eux pour voir le cadre de cette formation qui pourrait intéresser les membres de cette commission, mais aussi plus largement les membres de notre Parlement.

S'il n'y a pas de remarques par rapport à cela, nous pouvons poursuivre nos travaux.

La commission a décidé de procéder, le jeudi 15 octobre 2020, à l'audition de représentants habilités du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF).

AUDITIONS

LES STATISTIQUES GENRÉES

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les auditions sur les statistiques genrées.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je propose Mme de Coster-Bauchau comme rapporteuse.

Mme la Présidente. - Mme de Coster-Bauchau est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Mme O'Dorchai doit nous quitter vers 16 heures. Il y aura une première présentation. Je vous propose alors de faire les questions après. On fera un ou deux tours de questions. Je veillerai, je serai la gardienne du temps de manière à ce que nous puissions libérer Mme O'Dorchai et M. Ghesquière également – on ne doit pas le séquestrer – dans les délais.

Audition de Mme O'Dorchai et M. Ghesquière, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » et chargé de recherche à la Direction « Statistique » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme O'Dorchai.

Mme O'Dorchai, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). - Tout d'abord, M. Ghesquière et moi, nous tenons vraiment à vous remercier de nous avoir invités parmi vous aujourd'hui, afin de vous présenter ce que nous faisons à l'IWEPS et ce que nous avons dans nos cartons en termes de production, de récolte, d'analyse, de statistiques générées.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, un petit rappel de ce qu'est l'IWEPS, même si ce rappel est peut-être complètement redondant. L'IWEPS est l'institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. Il s'agit d'un institut scientifique régional qui vise à aider à la prise de décision. Nous sommes une équipe multidisciplinaire de plus ou moins 43 chercheurs qui poursuivent nos différentes missions, tout en étant répartis en trois directions scientifiques différentes : la direction Données et Indicateurs, la direction Recherche et Évaluation, dont j'assume la responsabilité, la direction Anticipation de phénomènes socio-économiques.

M. Ghesquière vous parlera dans un premier temps de deux de nos activités phares : la publication annuelle de nos chiffres clés et l'élaboration en continu de notre portail de statistiques locales WalStat. Ensuite, je vous présenterai d'autres activités et d'autres projets que nous menons dans le domaine du genre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Ghesquière.

M. Ghesquière, Chargé de recherche à la Direction « Statistique » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). - On a deux grands moyens de publication des statistiques. Il y a *Les chiffres-clés de la Wallonie*, dont j'ai apporté l'édition

de l'année passée parce que la nouvelle est en cours d'impression ces jours-ci. C'est une publication annuelle. On a une farde avec énormément de fiches à chaque fois. Il y a un format qui est vu pour être pratique, pour être utilisé par tout un chacun. On a un format détachable avec des fiches à chaque fois avec un recto et un verso où l'on a l'indicateur, le nom, le chiffre principal, quelques graphiques, et – ce qui est très important – toute une série d'explications qui permettent de comprendre l'indicateur, parce qu'il ne faut pas uniquement avoir le chiffre, il faut savoir comment il est construit, ce qu'il mesure et ne mesure pas. Parfois, l'interprétation des indicateurs n'est pas facile.

C'est une publication annuelle en version papier, mais on a une mise à jour trimestrielle. Tous les trimestres, on remet à jour les indicateurs. Tous les indicateurs ne sont évidemment pas remis à jour, parce qu'il y a des indicateurs qui ne changent pas tous les ans. Par exemple, je travaille beaucoup sur les questions de pauvreté et d'inégalité sociale ; les indicateurs de taux de pauvreté sont calculés sur base d'une enquête réalisée tous les ans. Elle est mise à jour de manière annuelle, mais pas tous les trimestres. À l'inverse, des indicateurs sont mis à jour tous les trimestres, parce que cela évolue plus rapidement.

On a la publication papier qui est gratuite. Vous pouvez aller la commander à l'IWEPS, on vous l'enverra. Il y a tout ce qui est sur le site internet où l'on a chaque fiche qui est accessible indépendamment. La mise à jour est trimestrielle.

Il y a aussi toute une série de fiches qui se trouvent uniquement en ligne. On a aussi des annexes parfois en ligne. Ainsi, il y a la fiche avec les principaux indicateurs ; par exemple, je prends le taux de privation matérielle par type de ménage, on a repris uniquement pour la dernière année dans le graphique, sinon c'est illisible. C'est déjà assez grand comme cela. Néanmoins, si vous allez sur l'annexe, vous trouverez les chiffres de toutes les années précédentes, par exemple.

Il y a toute une série de chapitres, mais ce qui est le plus important ici c'est probablement une égalité sociale et genre. On a un chapitre spécifique Genre, mais il y a aussi toute une série de statistiques générées dans d'autres chapitres, dans Inégalité sociale, mais aussi les chapitres Emploi et Formation. Il y a une série de statistiques où l'on ventile par âge.

Je ne sais pas si l'on peut vous montrer sur le site, peut-être que cela peut être pratique.

C'est simplement un exemple. Ici, on a toutes les fiches, vous avez celles des différentes catégories, on peut regarder Genre, par exemple. Vous trouverez toutes les fiches qu'on publie ici, par exemple, pour *Revenu personnel selon le sexe*, on a fait des statistiques avec

les revenus individuels des hommes et des femmes. Ici, on a le taux, le graphique.

(Réaction d'un intervenant)

Il ne fonctionne pas, mais de toute façon, je vais retourner à ma place dans deux minutes.

Je vais juste parler un peu plus fort ici, comme cela vous m'entendez.

Ici, on a les liens qui permettent d'en savoir plus. Ce sont d'autres sites qui calculent des indicateurs similaires ou qui ont des indicateurs qui sont OK pour la Wallonie, mais qui le disent aussi pour tous les pays européens sur Eurostat, on renvoie sur ce site-là. Il y a la fiche format PDF si vous voulez avoir la même pour l'imprimer. Ensuite, les annexes sont intéressantes et permettent aussi d'avoir des chiffres en plus, si vous voulez faire des comparaisons dans le temps.

Par conséquent, on insiste très fort sur les limites des statistiques, l'interprétation.

Je vais remettre le PowerPoint. Voilà, il est là.

Là, je vais donner quelques exemples de fiches qui touchent un peu au genre, des exemples que vous pouvez trouver sur le site. Il y en a plein d'autres, mais c'est peut-être le plus important. Par exemple, on a fait différentes fiches qui permettent de croiser pauvreté et monoparentalité, la pauvreté selon le type de ménage. Évidemment, le taux de risque de pauvreté est l'indicateur phare, qui permet de mesurer les personnes qui vivent dans des ménages dont le revenu équivalent, soit le revenu net pondéré par la taille du ménage, est inférieur au seuil de pauvreté. On voit clairement que les familles monoparentales sont dans les ménages les plus pauvres en Wallonie. On a une famille monoparentale sur deux, une personne sur deux qui vit dans un ménage monoparental, qui vit sous le seuil de pauvreté contre une sur cinq pour l'ensemble de la Wallonie.

On a aussi une série d'items de privation matérielle. C'est intéressant parce que cela permet de se rendre compte un peu plus concrètement de ce que cela implique en termes de conditions de vie. Ce n'est pas juste un revenu, mais c'est finalement le fait que certains ménages n'ont pas accès à une série de biens ou de services.

Par exemple, dans les ménages monoparentaux, on est presque à 60 %, six sur quatre, qui n'ont pas de quoi partir en vacance une semaine par an, même en Belgique, contre une sur trois pour l'ensemble de la Wallonie.

L'épargne est très faible chez ces familles-là, les deux tiers n'ont pas de quoi faire face à une dépense de 1 000 euros. Cela ne veut pas dire qu'ils ne savent pas

faire face, mais pour faire face, ils doivent en général emprunter à des proches.

D'autres éléments sont, par exemple, liés à l'alimentation. On voit, par exemple, qu'un sur cinq n'a pas accès à des protéines tous les deux jours, que ce soit de la viande ou un équivalent végétarien, contre un sur dix pour l'ensemble de la Wallonie. C'est un exemple.

Une des limites très fortes quand on travaille sur les familles monoparentales – je trouvais cela important de la rappeler ici –, c'est qu'il y a différentes sortes de monoparentalité et, de la manière dont on le mesure, il est très difficile de voir la différence selon les types de gardes. On ne sait pas si c'est vraiment une femme complètement seule qui a été abandonnée par son ex-conjoint, ou bien s'il y a eu un veuvage, ou bien ceux qui ont les enfants tout le temps ou en garde partagée.

Il s'agit d'une limite et ce sont des éléments que l'on aimerait bien creuser à l'IWEPS, mais il n'y a pas vraiment d'enquête qui mesure cela. Il faudrait retourner vers des décisions judiciaires ou autre. C'est un projet que l'on a, mais qui est de longue haleine et l'on n'est même pas sûr que l'on arrivera, en tout cas dans des délais rapides, à avoir des statistiques plus précises là-dessus.

Cela est évidemment très important, surtout qu'il y a une différence, les études qualitatives le montrent, entre les familles monoparentales hommes et femmes. Souvent, les monoparentales hommes, que ce soit dans les statistiques, par exemple, à partir des compositions de ménage, sont des gardes partagées. Cela veut dire que les enfants sont domiciliés, par exemple, chez le père, mais vont la moitié du temps chez le père et la moitié du temps chez la mère. Les enfants doivent être domiciliés quelque part, ils ne peuvent pas être domiciliés chez les deux parents en même temps, si ces derniers n'habitent pas ensemble. Chez les femmes, par contre, c'est souvent uniquement la femme qui s'en occupe et parfois l'homme est un peu là, parfois juste un week-end, parfois les vacances. La majorité des familles monoparentales chez les femmes sont beaucoup plus des familles où c'est vraiment la femme seule.

Évidemment, cela a des conséquences en termes de niveau de vie, puisque les revenus nécessaires ne sont pas les mêmes si vous devez vous occuper des enfants tout le temps ou bien une semaine sur deux.

Un autre indicateur, c'est un nouvel indicateur de cette année-ci, c'est l'écart salarial de genre dans le secteur privé. L'écart salarial est un indicateur bien connu au niveau international, qui est calculé au niveau belge. On a pu obtenir des statistiques pour la Wallonie, mais on n'a pas pu les obtenir pour l'ensemble de tous les secteurs. Il y a certains secteurs qu'on n'a pas pu intégrer, qui sont le public, le non-marchand, l'agriculture et certaines entreprises non plus.

Ce ne sont pas exactement les mêmes sources que l'indicateur calculé par l'Observatoire des inégalités au niveau fédéral. Ils ne sont pas strictement comparables, mais on arrive à des résultats quand même intéressants : on a un écart très important, à savoir 20 % d'écart salarial. C'est l'écart salarial annuel. On regarde le salaire annuel brut des hommes et des femmes qui sont salariés et l'on compare, et l'on voit qu'il y a un écart de 20 %.

Si l'on se base sur le salaire horaire, c'est plus faible, parce que les femmes travaillent plus à temps partiel que les hommes. L'écart de salaire est plus faible.

On peut aussi avoir d'autres facteurs explicatifs. Il faut faire attention avec le terme « explicatif », ce n'est pas parce que cela explique que cela justifie l'écart salarial. L'âge, l'ancienneté, le contrat, le secteur, la profession, par exemple, ont aussi une influence, puisque les hommes et les femmes n'ont pas la même ancienneté, pas de type de contrat, ce ne sont pas du tout les mêmes secteurs. En moyenne, les secteurs et les professions ne sont pas les mêmes.

Si l'on regarde les évolutions, à moyen terme, on a une diminution de l'indicateur. On a une amélioration, en fait, de la situation : l'écart salarial se réduit. Toutefois, quand on regarde les dernières années, cela se stabilise. Finalement, ce n'est peut-être pas si positif que cela. On arrive peut-être à un plateau.

En termes de points d'attention, sur cette fiche, il faut savoir l'interprétation. L'écart est de 22,3 %. Quand on dit que les femmes gagnent 22,3 %, c'est en moins du salaire des hommes. D'une manière concrète, cela voudrait dire que, pour avoir une égalité parfaite, il faudrait diminuer le salaire des hommes de 22,3 %.

Si l'on regarde les choses à l'inverse, pour le même écart salarial, on calcule différemment, au dénominateur on ne met pas le même chiffre, cela veut dire que les hommes gagnent 28,7 % en plus que le salaire des femmes. Cela voudrait dire qu'il faut augmenter le salaire des femmes de 28,7 % de leur propre salaire en moyenne pour ne plus avoir d'écart salarial. Pour l'interprétation, les chiffres ne sont pas les mêmes, les ordres de grandeur ne sont pas toujours les mêmes, même si c'est calculé à partir des mêmes sources.

Il y a quelques secteurs qu'il est important de rappeler. Dans les chiffres que l'on a, il y a certains secteurs que l'on n'a pas pris en compte, qui peuvent aussi expliquer un peu l'importance de l'écart, parce que l'on sait que l'écart salarial est plus faible dans le secteur public que dans le secteur privé. On n'a pas le secteur public, mais, évidemment, si l'on avait le secteur public en plus, on aurait un écart un peu plus faible, mais toujours significatif.

Cela, c'était l'écart de revenus au sein des couples.

Le troisième exemple de chiffre se base sur une enquête. Ce que l'on a fait, c'est qu'on a pris le revenu net annuel de chaque partenaire, mais séparément. On n'a pas globalisé, comme on le fait souvent. Je reviendrai sur ce genre d'analyse plus tard. On a vraiment regardé ce que gagne la femme, ce que gagne l'homme. Il y a des revenus qu'on n'a pas pu prendre en compte, qui sont, par exemple : les transferts entre ménages, pensions alimentaires, les allocations familiales et tous les revenus du patrimoine, que ce soient les loyers perçus, les dividendes, les intérêts perçus. Cela, on n'a pas pu le mesurer parce que c'était uniquement mesuré au niveau du ménage.

On se rend compte que, quand on regarde au niveau des couples hétérosexuels, les personnes qui vivent ensemble, des couples mariés ou non, on a quand même des écarts très importants. En moyenne, par rapport à l'ensemble des revenus du couple, des deux partenaires, le revenu des femmes ne vaut que 36 % du revenu du couple. Cela veut dire que cela correspond à une situation où le revenu de l'homme vaut 1,78 fois celui de la femme. Ce sont quand même des écarts très importants en moyenne.

Les écarts sont plus importants chez les plus âgés. C'est quelque chose que l'on voit sur les écarts de revenu de genre. On y reviendra après. Il y a plus d'écarts chez les plus âgés. C'est probablement un effet de génération. Il y avait plus de femmes, avant, qui ne travaillaient pas, par exemple.

On a aussi plus d'écarts chez les couples mariés que chez les couples cohabitants légaux ou en union libre.

On a également plus d'écarts chez les couples qui ont des faibles revenus ou qui ont des revenus très élevés. Là, cela s'explique peut-être par construction, c'est-à-dire que les couples qui ont des faibles revenus, souvent, c'est parce qu'il y a un des deux partenaires qui n'a pas de revenu du tout ou bien qui a un revenu très faible ; souvent, c'est la femme. Là, les écarts sont très importants. Chez les couples qui ont des revenus très élevés, souvent, le revenu peut être très élevé, parce qu'il y en a un qui gagne vraiment beaucoup alors que l'autre gagne moins que celui qui gagne vraiment beaucoup, même s'il gagne bien sa vie. Ce sont des écarts que l'on retrouve et c'est intéressant de constater que l'on retrouve des écarts assez similaires en France. On avait regardé des analystes de l'INSEE et c'est vraiment la même courbe. Ce sont des éléments assez structurels que l'on retrouve dans les grandes situations.

Intéressant aussi – mais je ne l'ai pas mis dans la fiche – le fait que, quand on y regarde, dans un quart des couples, la femme gagne plus que l'homme. Il y a des situations différentes.

J'ai récemment lu un livre qui traitait de la situation de genre aux États-Unis dans les années nonante et l'on avait aussi cette situation-là. C'est également quelque

chose qui est assez similaire. Parfois, ce n'est pas beaucoup plus, cela peut être juste un euro.

En termes d'évolution à moyen terme, on a aussi une amélioration, à savoir une réduction des écarts en regard des 15 dernières années. Toutefois, quand on regarde les cinq à dix dernières années, on constate une stagnation. On se dit que, à long terme, il y a peut-être un effet, mais plus récemment, on se demande si cet effet continuera ou si l'on arrive aussi à un palier.

Pour l'intention, je vous avais dit que certains revenus n'étaient pas mesurés, parce que les données ne les permettent pas, d'où la difficulté.

Le portail de statistiques locales WalStat est un deuxième grand outil qui est peut-être plus utilisé par les mandataires locaux que par les députés, mais qui est très intéressant. C'est un portail de statistiques local. On a toute une série de chiffres publiés par commune, par région, par arrondissement, par zone de police. On a énormément de niveaux. On peut faire des comparaisons dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire que l'on peut regarder l'évolution d'un indicateur pour une commune, voir comment il évolue dans le temps, comparer la commune aux communes environnantes, comparer la commune à l'ensemble de la Wallonie. Des cartes sont mises à disposition grâce auxquelles on peut visualiser des données. Pour une série d'indicateurs, c'est intéressant de voir où se situe l'indicateur, où sont les revenus les plus élevés en Wallonie, les revenus les plus faibles, mais aussi les études démographiques et autres indications.

Là, c'est peut-être un peu moins *user friendly* pour les explications ; il n'y a pas, comme ici dans l'affiche, des commentaires, mais il y a tout de même des métadonnées qui permettent d'expliquer comment c'est calculé. Il y a des indicateurs qui se retrouvent dans les deux, à savoir dans l'affiche et dans WalStat. L'explication dans l'affiche permet aux non-spécialistes de bien comprendre. Des données sont également téléchargeables, avec des tableaux par communes selon les indicateurs choisis ou bien, selon un indicateur défini, sur l'ensemble de la Wallonie.

Là, on essaie de ventiler systématiquement quand on le peut, parce que la difficulté réside aussi dans les sources de données que l'on utilise. À l'IWEPS, on utilise essentiellement deux sources de données qui sont des enquêtes que l'on réalise nous-mêmes ou, le plus souvent, qui sont réalisées par Statbel, ce qui permet de comparer aussi les autres Régions. Là, c'est assez facile de ventiler par sexe parce que l'on a le sexe des personnes dans les enquêtes. Ce n'est pas ce genre de données que l'on retrouvera dans WalStat parce que, pour les enquêtes, on interroge un nombre limité de personnes et cela coûte cher de faire une enquête. Dès lors, on ne travaille pas au niveau local. Les enquêtes permettent au mieux de travailler au niveau de la

province, mais c'est impossible de travailler à un niveau local.

Pour le niveau local, on travaille sur des données administratives qui proviennent de différentes administrations. Là, il y a plein de sources différentes qui fournissent plein de chiffres : la Banque carrefour de la sécurité sociale, l'administration wallonne. La difficulté est alors de croiser ces données. Certaines données viennent d'une administration et l'on ne s'est pas les croiser. Par exemple, on a fait les statistiques sur les compteurs à budget qui permettent de mesurer la précarité énergétique, pour voir où se situent les compteurs à budget. Ces données nous proviennent des gestionnaires de réseaux à travers la CWaPE. On connaît la présence des compteurs à budget actifs, mais on ne sait pas quel type de ménage les utilise. Or, cela aurait été intéressant de savoir si beaucoup de familles monoparentales les utilisent, avec les enfants ou pas, mais ce sont des informations dont nous ne disposons pas. On ne sait pas ventiler.

C'est l'aspect frustrant de ces indicateurs-là. On fait ce que l'on peut, mais c'est souvent très compliqué de croiser. Dès que l'on sait le faire, on le fait.

Je peux vous montrer le portail si vous le souhaitez. Vous voyez qu'il y a toute une série de thèmes très différents. Je vais prendre le thème « niveau et conditions de vie », niveau que je connais bien.

Mme la Présidente. - Là, vous voyez ceux qui sont mis à jour.

M. Ghesquière, Chargé de recherche à la Direction « Statistique » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). - Oui, chaque fois, on indique quand c'est mis à jour. Ce n'est pas tous les trois mois, dès que l'on reçoit l'indicateur, on le vérifie, puis on le met à jour. C'est une mise à jour gérée en continu. Par exemple, vous avez ici le revenu d'intégration et, pour chaque commune, vous avez la situation. On peut aussi voir l'évolution pour la Wallonie, par exemple, ou pour une commune. Là, il y a une commune qui a été sélectionnée, vous pouvez voir l'évolution de l'indicateur, la distribution également. Cela, c'est pour toutes les communes et l'on voit la situation de chacune d'elles. On peut également télécharger une série d'éléments : des indicateurs pour la Wallonie, pour la commune, et cetera. Il y a aussi des métadonnées, qui expliquent comment les indicateurs sont construits.

Je vais céder à la parole à Mme O'Dorchai pour le moment.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme O'Dorchai.

Mme O'Dorchai, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la

statistique (IWEPS). - Outre ces deux activités phares, que sont les chiffres-clés et WalStat, où vous pouvez déjà trouver pas mal de statistiques ventilées par sexe, je voudrais souligner que, dès sa création en 2004, l'IWEPS s'est intéressé spécifiquement aux différences de situation entre hommes et femmes en Wallonie. Déjà à l'époque de sa création, au début des années 2000, il avait été question, à l'IWEPS, d'aborder les inégalités ou les différences de sexe comme une grille de lecture applicable à de très nombreuses thématiques, que ce soit l'emploi, la démographie, la santé, l'action sociale, et non comme une thématique particulière et isolée. On a voulu appliquer cette approche transversale du genre.

En 2005, une année après sa création, l'IWEPS a décidé de réaliser une publication statistique sur le genre suite à différentes demandes que nous avons reçues à l'époque, notamment du CWEHF, le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes. Il s'agissait d'une importante publication, qui abordait les différentes thématiques et qui présentait des statistiques genrées dans chacune de ses thématiques.

En 2010, une fois encore en collaboration avec le CWEHF, il a été décidé de relancer, de poursuivre cette publication sur les femmes et les hommes en Wallonie. C'est à ce moment-là que la publication « Égalité entre les hommes et les femmes en Wallonie : photographie statistique » a vu le jour.

L'objectif de cette publication de 2010 était de fournir, à partir de données administratives, de données d'études quantitatives et qualitatives, une image très concrète et surtout chiffrée de la situation des femmes et des hommes en Wallonie.

Il est vrai que, dans cette publication, l'exploitation des données est très centrée sur la situation en Wallonie, mais des comparaisons régionales sont tout de même proposées çà et là lorsqu'elles apportent vraiment un complément d'information à l'analyse.

De même, comme le titre le dit déjà, il s'agit d'une photographie statistique. Elle est réalisée à un moment bien précis dans le temps. Cela n'empêche pas que l'on trouve dans la publication des comparaisons entre différentes années d'observation ou que l'on mette en avant l'évolution d'un même indicateur dans le temps, par exemple, chaque fois que la dimension temporelle présente un intérêt pour la compréhension du phénomène analysé.

Après ces deux premières publications, en 2017, nous avons voulu relancer encore une fois cette photographie statistique. Mais, étant donné que nous étions face à un manque de ressources, nous avons décidé de le faire différemment. L'édition 2017 de la photographie statistique se compose ainsi de différents cahiers. Ceux-ci sont en quelque sorte identiques aux différents chapitres de la publication de 2010. Ce sont des cahiers que nous ne publions pas simultanément,

mais que nous essayons de publier progressivement sur notre site internet.

Notre premier cahier est sorti en juillet 2017. Il était consacré à l'insertion des femmes et des hommes sur le marché du travail. Je vous en dirai un peu plus dans quelques instants.

Le deuxième cahier est sorti quelques mois plus tard, en septembre, et a porté sur l'emploi du temps des hommes et des femmes en Wallonie. On en a eu un troisième, toujours en 2017, vers la fin de l'année, sur les inégalités de genre dans l'éducation et la formation.

Après ce troisième cahier, il a fallu attendre un petit peu, jusqu'en septembre 2019, avec un cahier sur les inégalités de genre au niveau des revenus et de la pauvreté qui a vu le jour et dont M. Ghesquière vous parlera un peu plus tout à l'heure.

Pour cette fin d'année, nous espérons pouvoir sortir un nouveau cahier sur le genre et la mobilité. D'autres sont déjà en préparation pour 2021 et s'intéresseront notamment à la santé. Peut-être que nous aurons également un cahier, en 2021, sur les inégalités entre hommes et femmes au niveau de la prise de décision dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Bien sûr, comme dans toute publication, dans la photographie statistique, on a dû opérer des choix. Le choix des indicateurs, on l'a vraiment fait dans une optique de ne pas dramatiser une situation existante, mais de ne pas non plus en relativiser l'ampleur.

L'objectif de cette publication, que ce soit la publication en chapitres ou la publication la plus récente en cahiers, est d'offrir une clé de lecture qui permette d'approfondir la compréhension, qui permette d'approcher certaines thématiques avec un autre regard, orienté avant tout vers une plus grande égalité entre les sexes.

Pour vous donner une idée du contenu des différents cahiers que nous avons déjà sortis jusqu'ici, je voudrais peut-être épinglez certains enseignements principaux de ces différents cahiers, sans pour autant pouvoir entrer dans le détail, vu le temps imparti. S'il y a l'un ou l'autre cahier qui vous intéresse particulièrement, nous pouvons y revenir ou vous fournir des informations par mail.

Par rapport au premier cahier qui s'est intéressé à l'insertion des femmes et des hommes sur le marché du travail wallon, nous pouvons le résumer ou résumer ces grands constats en quatre conclusions.

Tout d'abord, on observe, dans le domaine de l'insertion, des évolutions positives, mais toujours avec des bémols. En termes de taux d'emploi, par exemple, l'écart entre les taux d'emploi des femmes et des hommes a diminué depuis 1999, même si le taux

d'emploi des femmes reste toujours inférieur à celui des hommes.

Dans le domaine du chômage, on constate que le surchômage féminin, qui a existé depuis toujours, s'est en quelque sorte inversé depuis 2012. Depuis 2012, le taux de chômage des hommes est devenu supérieur au taux de chômage des femmes, et cela s'observe dans les trois Régions de notre pays.

En termes d'inactivité, une autre évolution positive, c'est que la proportion de femmes inactives diminue dans toutes les tranches d'âge. C'est aussi une évolution très positive.

Je vous le disais déjà, il y a des bémols, parce qu'à niveau égal de qualification, d'éducation, de formation, la présence dans l'emploi est beaucoup plus faible pour les femmes faiblement diplômées que pour les hommes. Si ces femmes faiblement qualifiées, faiblement éduquées arrivent quand même à s'insérer sur le marché du travail, elles le font souvent à temps partiel avec toutes les pénalités et les conséquences qui vont avec.

Un deuxième constat concerne ce fameux temps partiel. Le temps partiel reste une affaire des femmes. En Wallonie, 44 % de femmes salariées travaillent à temps partiel pour seulement 10 % des hommes. C'est un mythe, ce n'est pas correct de considérer ce travail à temps partiel comme un véritable choix libre. Quand on creuse un peu les raisons pour lesquelles ces femmes travaillent à temps partiel, on retrouve souvent des arguments liés aux contraintes personnelles, aux contraintes familiales, au manque de services d'accueil pour les jeunes enfants ou pour les autres personnes dépendantes du ménage. Une autre raison est que l'emploi que la femme occupe n'était tout simplement pas offert à temps plein, que l'emploi était seulement offert à temps partiel, ou qu'elles n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein.

Après élimination de toutes ces raisons-là, on peut dire que le temps partiel volontaire, le temps partiel qui est librement choisi, ne concerne que 7 % des femmes interrogées dans l'enquête sur les forces de travail. C'est quelque chose qu'il faut garder en tête et qui, d'un point de vue genre, est hyper important.

Le troisième constat, cet accès au marché du travail toujours inégal. C'est vrai que le niveau d'éducation protège contre le chômage. Le taux d'emploi, par exemple, augmente avec le niveau d'éducation. Pour les femmes en particulier, avoir un niveau d'éducation élevé reste insuffisant pour garantir un accès égal au marché du travail, égal à celui des hommes.

Le taux de chômage diminue au fur et à mesure que le diplôme augmente, mais des inégalités entre hommes et femmes persistent. Par exemple, une femme sur quatre qui est en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur est au chômage, pour seulement 16 % des hommes qui ont ce niveau

d'éducation élevé. C'est inquiétant parce que cet écart-là se creuse depuis 2009.

Enfin, la fameuse ségrégation est aussi un phénomène qui persiste. Aujourd'hui, une série de professions restent majoritairement occupées par les femmes et d'autres professions concernent presque exclusivement les hommes. C'est une ségrégation horizontale que l'on retrouve déjà au niveau de l'enseignement, au niveau secondaire – je vais vous en parler un peu par la suite – et qui se poursuit donc sur le marché du travail, avec une forte concentration aussi des femmes dans les emplois faiblement qualifiés. C'est une situation qui va en s'aggravant. C'est donc fort inquiétant.

Le deuxième cahier, qui s'est intéressé à l'emploi du temps et aux inégalités entre hommes et femmes au niveau de l'emploi du temps, permet d'interpréter certains constats que nous avons faits dans le premier cahier, parce que les deux sont très liés.

C'est vrai que, au niveau des tâches ménagères, des tâches de soins, d'éducation des enfants, mais aussi des tâches purement ménagères, les femmes en font toujours plus aujourd'hui. Lorsqu'elles travaillent à temps plein, les femmes consacrent plus ou moins 22 heures par semaine à ces tâches pour seulement 15 heures pour les hommes. Quand on regarde la population qui travaille à temps plein, si la femme travaille à temps partiel ou est au chômage ou est inactive, évidemment que la part dans les tâches ménagères et de soins augmente encore.

Je vous disais déjà qu'il y a des liens évidents avec le premier cahier. Ce déséquilibre au niveau du partage des tâches ménagères et de soins des enfants influence les choix professionnels des femmes, mais cela se répercute également sur leurs loisirs. C'est un aspect souvent oublié, les femmes ont beaucoup moins de loisirs que les hommes.

Dans le temps, quand on compare les chiffres de 1999 à ceux de 2013, les quelques changements que l'on observe ne sont pas très importants, mais les quelques évolutions que l'on observe ne vont pas dans le sens d'un emploi du temps plus égalitaire des hommes et des femmes. Dans le temps, on constate une diminution du temps que consacrent les femmes aux tâches ménagères et de soins, mais c'est surtout le résultat d'une plus grande externalisation de ces tâches que plus investissement des hommes dans le domaine au sein du ménage.

Évidemment, le nombre d'enfants et leur âge impactent sensiblement sur le temps que les femmes consacrent à ces tâches ménagères et de soins. C'est beaucoup moins le cas pour les hommes. En fait, on voit un investissement plus grand des hommes dans le ménage uniquement à partir d'une situation où il y a au minimum trois enfants présents dans le ménage.

Jusqu'ici, en termes d'emploi du temps, je vous ai donné des résultats d'enquête, des informations tout à fait objectives. Nous nous sommes également intéressés dans ce cahier au côté subjectif, aux perceptions, au ressenti par rapport à leur emploi du temps qu'ont les hommes et les femmes en Wallonie. Là, ce qui est très intéressant – ce n'est pas surprenant –, c'est que les femmes ressentent significativement plus de contraintes temporelles que les hommes. Évidemment, la contrainte temporelle est la plus forte lorsque les deux travaillent à temps plein. En présence d'enfants, les contraintes temporelles que ressentent les femmes sont inversement corrélées à l'âge du plus jeune enfant, alors que pour les hommes, encore une fois, l'âge du plus jeune joue beaucoup moins.

Ce qui est très intéressant, c'est que l'on observe, concernant le temps partiel, que, si la femme passe d'un temps plein à un temps partiel, cela ne génère aucun assouplissement ou aucune diminution de ces contraintes temporelles ressenties, au contraire. Pour finir, il n'y a que les femmes qui sont inactives, qui ne travaillent pas du tout à l'extérieur, qui ressentent une contrainte temporelle un peu moins forte, à tout le moins si leur conjoint n'est pas présent à la maison. Il faut qu'il travaille à temps plein. S'il est présent à la maison, même à temps partiel, la contrainte temporelle de la femme ne change pas.

Par rapport à l'enseignement, à l'éducation, les inégalités de genre dans l'éducation et l'information ont fait l'objet du troisième cahier que nous avons sorti en décembre 2017. Là, un constat très positif, c'est que le niveau d'éducation, le niveau de qualification est en augmentation en Wallonie. Les femmes sont désormais plus diplômées que les hommes, parmi les moins de 60 ans, parce qu'il y a quand même un petit effet générationnel qui persiste.

Sachant que les qualifications restent un déterminant clé pour trouver un emploi, ce n'est pas surprenant d'observer que le taux d'emploi des jeunes sortis avec un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou plus s'insèrent plus facilement, que leur taux d'emploi est supérieur, mais avec toutes les difficultés qui persistent pour les jeunes femmes peu diplômées. Elles ont beaucoup de difficulté sur le marché du travail, beaucoup plus que les jeunes hommes.

Commençons au niveau secondaire, là, plusieurs différences hommes-femmes se mettent en avant. Les garçons sont généralement plus présents dans l'enseignement professionnel et dans l'enseignement technique de qualification et de transition, tandis que les filles sont plus nombreuses dans l'enseignement général. Il y a déjà des différences au niveau de la forme d'enseignement. Ces différences restent relativement stables dans le temps.

Outre les formes d'enseignement, ce sont surtout les options de base qui sont différentes pour les filles et les

garçons. Je vous disais que la ségrégation que nous observons sur le marché du travail trouve ses origines dans notre système d'enseignement. Dans l'enseignement général, on retrouve les filles dans les options littéraires, dans les options latin, grec, sciences sociales, et les garçons plutôt en math, en sciences dures, en éducation physique. Au sein des formes techniques et professionnelles, c'est la même chose, les filles, on les retrouve dans les services aux personnes, dans l'habillement et les garçons plutôt dans la construction et dans l'industrie. C'est la même chose dans l'enseignement spécialisé, dans les formations de l'IFAPME où les proportions de garçons sont plus grandes. Une ségrégation très forte persiste, même au niveau de l'enseignement supérieur.

Là, il y a aussi une différence au niveau de la forme : on retrouve les femmes surtout dans le supérieur non universitaire de type court, tandis que les hommes sont plus présents dans l'universitaire ou dans le supérieur non universitaire de type long. Déjà au niveau de la forme, il reste une différence entre les sexes. Les différences les plus fortes, encore une fois, se situent au niveau des domaines d'étude. La ségrégation horizontale est très forte au niveau de l'enseignement supérieur aussi.

Une ségrégation verticale s'y ajoute, c'est le phénomène du « tuyau percé ». C'est vrai que, dans la plupart des masters, les filles sont peut-être majoritaires. Quand on monte au niveau du doctorat, des formations de doctorat, des doctorats avec thèse, c'est là qu'on les perd, c'est là que ces ciseaux – confier ce fameux graphique en ciseaux – commencent à s'ouvrir fortement.

Leur niveau d'éducation est supérieur à celui des garçons, et les filles réussissent aussi mieux que les garçons à tous les niveaux : dans le secondaire, le supérieur, la promotion sociale. La tendance se confirme. Malgré les différences de volumes, malgré une répartition sectorielle au travers des domaines d'étude différente, les femmes réussissent mieux.

Au niveau de la formation continue, ce qui est inquiétant en général, c'est que le taux de participation à la formation continue est faible pour les deux sexes. On est autour de 6 % en Wallonie en 2016. La différence la plus importante entre hommes et femmes s'observe pour la population au chômage. Le taux est nettement plus élevé pour les femmes. Sinon, je pense que ce faible taux de participation des adultes à l'éducation et la formation continue est un problème général.

J'arrive au quatrième cahier sur les inégalités de genre au niveau des revenus et de la pauvreté. Je passe la parole à M. Ghesquière qui va vous en résumer les principaux enseignements.

M. Ghesquière, Chargé de recherche à la Direction « Statistique » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la

prospective et de la statistique (IWEPS). - Dans ce cahier, on a voulu faire quelque chose d'original, d'un peu différent de ce qui se fait habituellement.

Il faut savoir que la plupart des analyses qui traitent de la pauvreté, des inégalités de revenus, à part celles centrées sur les salaires comme l'écart salarial, se basent sur les revenus du ménage, en faisant l'hypothèse implicite assez forte que, si l'on est pauvre, c'est parce que l'on vit dans un ménage pauvre. Finalement, les personnes d'un même ménage sont soit toutes pauvres, soit toutes riches, elles ont le même revenu par définition, parce que l'on met tout ensemble, et après on divise soit par le nombre de personnes soit on pondère en considérant qu'il y a des économies d'échelle.

La première chose que l'on voulait faire était de questionner cela. Le problème de cette approche est que cela empêche complètement de faire des analyses de genre. Cela me fait toujours un peu sourire quand on compare la pauvreté des hommes et des femmes, tout en sachant que la majorité des ménages sont des couples hétérosexuels, c'est-à-dire composés d'un homme et d'une femme. Par définition, les femmes ne sont pas pauvres simplement parce que leur mari gagne bien leur vie. On a d'abord un peu questionné cela en essayant de regarder, par rapport aux données que l'on avait sur la Wallonie, comment étaient gérées les finances dans les ménages.

On observe que, même s'il reste une majorité des gens qui déclarent mettre en commun les ressources, près d'un tiers déclare ne pas mettre complètement en commun, cela peut aussi être partiellement et c'est plus important chez les plus jeunes. Il y a peut-être ici un effet générationnel. On va probablement, au fil du temps, vers des générations où il y a une plus grande indépendance ou, en tout cas, une volonté d'indépendance financière entre les hommes et les femmes au niveau des ménages.

Il faut aussi savoir – on a analysé cela par rapport à des données quantitatives – que c'est encore plus complexe qualitativement. On se rend compte que ce n'est pas parce que l'on met en commun que l'accès est équivalent : on peut mettre en commun, mais les deux puissent-ils autant dans le pot commun pour des dépenses personnelles, par exemple ? Les éléments qualitatifs montrent que, en général, les femmes osent moins, par exemple, utiliser l'argent commun pour leurs propres dépenses que les hommes.

On a essayé de reconstruire un revenu individuel avec les mêmes sources que celles utilisées pour calculer le taux de pauvreté, l'enquête EU-SILC. Comme je vous le disais tantôt, ce sont les mêmes données.

La difficulté c'est que l'on a toute une série de données que l'on ne sait pas mesurer au niveau du ménage, essentiellement les revenus du patrimoine, les

pensions alimentaires et les allocations familiales. Pour tout le reste, on a pu obtenir au niveau individuel. Là, on a reconstruit un taux de dépendance comme un seuil de pauvreté. On a calculé un seuil de dépendance, mais ce sont les individus qui ont un revenu inférieur à 60 % du revenu médian.

On se rend compte que la plus grande différence c'est que, quand on calcule une valeur individuelle, les écarts sont beaucoup plus importants entre les hommes et les femmes que quand on calcule au niveau du ménage. Par exemple, le taux de dépendance des femmes vaut 2,2 fois celui des hommes contre 1,6 fois quand on regarde le taux de pauvreté.

Il y a une petite différence entre le taux de pauvreté essentiellement liée aux ménages monoparentaux et aux ménages de personnes seules, c'est-à-dire que les femmes sont un peu plus pauvres que les hommes, les ménages monoparentaux sont plus pauvres et ce sont très largement des femmes.

Ici, en termes de revenus individuels, le revenu équivalent est le revenu global du ménage, il est vraiment très similaire, tandis que pour le revenu individuel des femmes il vaut 0,7 fois celui des hommes, donc 70 % de celui des hommes.

Il est aussi intéressant de voir des différences entre statuts. Il y a des écarts plus ou moins importants selon les statuts. Chez les personnes qui se déclarent pensionnées, il y a plus d'écart et chez les personnes qui se déclarent inactives aussi. Chez les pensionnés, c'est probablement un effet lié à la carrière qui était probablement moins complète chez les femmes, qui connaissent plus d'interruption, plus de temps partiels, et chez les autres inactifs, cela s'explique par le fait que l'inactivité n'est pas la même chez les hommes et les femmes. Chez les femmes, quand on regarde qui sont ces inactives, il y a beaucoup de personnes qui se déclarent au foyer et qui n'ont pas de revenu ou presque pas de revenu alors que chez les hommes, beaucoup se déclarent être en incapacité de travail, par exemple, auquel cas ils perçoivent quand même un revenu.

Il y a peu de différence chez les demandeurs d'emploi. Cela s'explique en partie par le fait que pas mal de femmes ont des allocations chef de ménage parmi les monoparentaux, par exemple, l'écart est plus faible, d'autant que ce sont des allocations plafonnées, cela joue aussi probablement. C'est une catégorie où il y a peu d'écart.

Ce qui est très différent aussi, c'est quand on regarde la pauvreté – je vous ai dit que la pauvreté chez les monoparentaux est très élevée – et quand on regarde l'indicateur « dépendance financière », celle-ci est très faible chez les monoparentaux.

Cela s'explique par le fait qu'ils ont des revenus. Néanmoins, il faut savoir que la manière dont on a calculé, c'est le revenu de la personne indépendamment

des charges familiales parce qu'il est évidemment extrêmement compliqué quand il y a plusieurs enfants dans un ménage – parfois il y a même trois adultes dans le ménage, un enfant majeur qui travaille déjà – de savoir comment on répartit les charges des enfants chez les adultes du ménage. On s'est dit que l'on allait se baser sur ce que la personne gagne elle-même, indépendamment de ses charges.

Les revenus des femmes monoparentales sont en général plus élevés, à tout le moins supérieurs au seuil de dépendance financière, parce qu'elles perçoivent des allocations supérieures au seuil de dépense financière. C'est très rare d'avoir un revenu personnel très faible, mais, en même temps, elles ont beaucoup plus de frais et cela n'est pas pris en compte dans l'indicateur. C'est une chose à laquelle il faut faire attention.

Cela nous faisait dire qu'une des difficultés en termes de pauvreté chez les monoparentaux est essentiellement le coût des enfants. Ce n'est pas nécessairement qu'elles n'ont pas de revenu, mais c'est que le revenu n'est pas suffisant pour faire face à tous les coûts liés aux enfants, que ce soit en termes de logement, de loisirs, d'éducation, de nourriture ou d'habillement.

Je vais maintenant repasser la parole à Mme O'Dorchai pour parler du futur.

Mme O'Dorchai, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). - Je vous disais déjà que nous avons bon espoir de pouvoir sortir un cinquième cahier sur le genre et la mobilité avant la fin de l'année.

Ce sera pour nous l'occasion d'exploiter une enquête que nous avons menée en 2016-2017, une enquête régionale auprès d'un échantillon représentatif de la population wallonne.

Il s'agit d'une enquête sociologique que nous avons réalisée en face à face à l'aide d'enquêteurs et enquêtrices formés par les chercheurs de l'IWEPS. L'objectif de cette enquête est de décrire, de comprendre les pratiques de mobilité. Pourquoi privilégie-t-on un mode de transport plutôt qu'un autre ? Pourquoi exclut-on certains modes de transport ? Pour quels motifs de déplacement ? Dans quels cas ? Pour quelles raisons ? Comment le genre, la situation familiale, la situation socio-économique, la situation professionnelle influencent-ils les stratégies de mobilité ? Tout cela concerne le prochain cahier.

Pour 2021, nous sommes également en train de préparer un cahier genre et santé. Ce n'est pas ici que je dois dire que les rapports de genre et les inégalités qui persistent entre les sexes figurent parmi les principaux déterminants sociaux de la santé. Toutes les inégalités entre hommes et femmes au niveau de l'enseignement, sur le marché du travail, au niveau des revenus,

et cetera, font en sorte que les filles et les femmes sont privées de moyens pour protéger leur santé.

Dans ce cahier *Genre et santé*, notre analyse se basera sur un double point de départ, un double principe.

Tout d'abord, le principe qu'il existe des rapports inégalitaires fondés sur le genre à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de la santé, et que ces rapports exercent une influence très importante sur la santé des femmes.

Le deuxième point de départ, c'est que l'on oublie souvent qu'une amélioration de la santé des femmes est un moyen d'améliorer la santé de l'ensemble de la population. Les décideurs politiques doivent intégrer pleinement la dimension de genre dans les politiques et les programmes de santé pour atteindre cette amélioration générale de la santé de toute la population.

À part ces différents cahiers Genre, à l'IWEPS, nous avons un autre instrument qui permet d'analyser les inégalités et, plus encore que les inégalités, les discriminations ou la perception qu'ont les citoyens wallons des discriminations qui existent toujours dans notre société. Cet instrument, c'est notre baromètre social de la Wallonie.

En 2016, l'IWEPS était à sa cinquième vague du baromètre social de la Wallonie. La particularité de 2016, c'est que, outre le noyau dur, le noyau de questions récurrentes qui reviennent à chaque vague et qui concernent la vie sociale des citoyennes et des citoyens, nous avons ajouté un module spécial à l'enquête qui a porté sur les discriminations qui touchent différentes composantes de la population wallonne avec un accent tout particulier sur les discriminations liées au genre et à l'origine ethnique.

Comme pour l'enquête mobilité, le baromètre social de la Wallonie est basé sur un échantillon représentatif de la population adulte en Wallonie. Plus de 1 400 individus ont été interrogés en face à face par des enquêtrices et des enquêteurs expérimentés et formés par l'IWEPS.

Pour vous donner une idée de ce que l'on peut tirer comme enseignements de ce module spécial, ce module spécial s'est intéressé à la perception des Wallonnes et des Wallons par rapport à l'ampleur du phénomène des discriminations. Ce qui est frappant, c'est que l'on constate que la grande majorité des citoyens – là, il n'y a pas de grande différence entre hommes et femmes – estiment que la discrimination de genre n'est pas un phénomène de grande ampleur en Wallonie et que ce n'est pas très fréquent. L'ampleur du phénomène est considérée comme étant relativement réduite.

Quand on interroge les citoyens par rapport aux critères de discrimination les plus répandus, le genre ou

le sexe arrive en avant-dernière position. L'âge vient après le sexe.

C'est un phénomène peu fréquent dans la tête des citoyens, avec peu de différences entre hommes et femmes. Cela ne veut pas dire que les citoyens n'estiment pas que le phénomène des discriminations est important. Ce n'est pas parce que les discriminations sont peu répandues qu'elles ne sont pas considérées comme étant importantes. La grande majorité des citoyens estiment même que l'égalité des droits des femmes et des hommes est une caractéristique essentielle de toute démocratie, et qu'il est essentiel d'avoir l'égalité de droits des hommes et des femmes.

Trois personnes sur cinq estiment que les discriminations liées au sexe constituent un problème dans notre société, mais, la situation générale, en ce qui concerne l'égalité des hommes et des femmes, est jugée plutôt satisfaisante par 71 % des répondants, avec plus d'hommes que de femmes qui trouvent que la situation est satisfaisante.

Il faut bien distinguer l'ampleur du phénomène et l'importance du phénomène.

Par rapport au vécu – parce que le module spécial du baromètre social de la Wallonie s'intéresse aussi au vécu –, on observe que 17 % des citoyens en Wallonie déclarent qu'au cours des 12 derniers mois – on les a interrogés sur une période relativement courte –, ont fait l'objet d'une ou de plusieurs discriminations.

Les femmes sont plus nombreuses à être victimes de discriminations. Lorsqu'on analyse les raisons de discriminations subies par les femmes et les hommes, la première raison citée par les femmes est le sexe. Cela peut paraître contradictoire par rapport à l'ampleur du phénomène, mais c'est ce que l'on met en avant dans ce module.

Par rapport au domaine où la discrimination est la plus forte, trois citoyens sur cinq estiment que les discriminations sont les plus importantes dans l'accès à l'emploi. Quatorze pour cent des actifs en Wallonie estiment que, dans leur travail, ils ne sont pas traités de façon égale lorsqu'ils se comparent aux personnes du sexe opposé, avec évidemment une proportion de femmes plus élevée que la proportion d'hommes. Trente-trois pour cent des actifs déclarent avoir été témoins d'une situation où la carrière professionnelle d'une femme était freinée par le fait qu'elle avait des enfants. Plus généralement, la situation familiale et la parentalité est plus importante pour les femmes en termes de raisons de discrimination. Les blagues à connotation sexuelle sont aussi souvent rencontrées sur le milieu du travail.

Dans toute cette histoire, les stéréotypes jouent un rôle très important. Les résultats de notre module révèlent que les stéréotypes de genre sont toujours très présents au sein de notre société wallonne, même s'ils

ne sont pas partagés par la plupart des enquêtés. Ce sont toute une série d'affirmations que nous avons proposées aux citoyens interrogés, par exemple lorsque la femme travaille à temps plein, la vie de famille en souffre, la carrière d'un homme doit venir avant celle d'une femme, et cetera. À travers l'analyse des réponses à ces affirmations et de leur positionnement par rapport à ces affirmations, nous observons que le poids des stéréotypes reste très fort.

M. Ghesquière, Chargé de recherche à la Direction « Statistique » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). - Je vais essayer d'aller un peu rapidement parce que l'on est déjà en retard sur le temps.

On a fait une recherche sur les inégalités de genre chez les indépendants. Pourquoi a-t-on fait cela ? Parce que la question des indépendants est assez peu connue. Les enquêtes sont plus centrées sur les salariés, la plupart des chiffres sont produits sur les salariés.

Il y avait deux questions que l'on voulait creuser, c'est, d'une part, l'inégalité d'accès au statut d'indépendant et, d'autre part, l'inégalité chez les indépendants eux-mêmes. On se rend compte que chez les indépendants en Wallonie, deux indépendants sur trois sont des hommes ; il y a une forte inégalité d'accès. Il y a deux fois plus d'hommes indépendants que de femmes indépendantes.

Cela s'explique-t-il par un effet sectoriel ? On pourrait penser, a priori, que c'est possible. Les indépendants ne travaillent pas dans le même secteur que les salariés, par exemple, il y en a très peu dans l'administration et l'enseignement, il y en a beaucoup dans l'agriculture, la construction. On se rend compte que l'effet sectoriel n'explique pas ou très peu cette faible proportion de femmes.

Ce n'est pas parce que les indépendants travaillent dans des secteurs différents des salariés qu'il y a moins de femmes indépendantes que d'hommes. Il y a probablement des freins spécifiques au fait que les femmes se lancent comme indépendantes ou qu'elles maintiennent une activité indépendante ou reprennent une activité indépendante.

Le deuxième élément que l'on voulait travailler, c'était les revenus des indépendants. On s'est basé sur des données de l'INASTI, croisées à celles de la BCSS. Il faut être assez prudent parce que ce sont uniquement les revenus déclarés, les revenus nets de frais professionnels. En outre, c'est le revenu d'indépendant ; il y a des indépendants en société et là, ce n'est pas le revenu de la société. On voyait des écarts de revenus très importants aussi chez les indépendants entre les hommes et les femmes. Il y a déjà des freins à l'accès au statut indépendant. S'il y a des freins, les femmes qui deviennent indépendantes ont déjà réussi à passer des

barrières et peut-être que les écarts à l'intérieur seraient moins importants.

L'autre élément un peu surprenant et peut-être plus difficile à comprendre, c'est que, quand on analyse les écarts de salaires chez les salariés, une partie des écarts sont expliqués par un effet sectoriel et par l'effet de profession, c'est-à-dire que les salariés hommes sont dans des positions plus rémunérées, dans des secteurs plus rémunérés que les femmes.

Ici en fait, on a un effet inverse, les femmes se retrouvent professionnellement plus dans des professions libérales que dans des professions indépendantes plus manuelles, mais les professions libérales sont plus rémunérées que les professions plus manuelles. L'écart au sein de chaque branche d'activité et de chaque profession est plus important que l'écart global. Si vous prenez deux indépendants au hasard, un homme et une femme, vous avez en moyenne un écart plus faible que si vous preniez deux hommes dans une branche ou une profession choisie au hasard. Ceci montre d'une certaine manière que la répartition par branche d'activités masque un peu les inégalités chez les indépendants, parce que l'on a des écarts beaucoup plus importants dans chaque métier.

Probablement que cela s'explique par des tas de situations directes et indirectes, et peut-être est-ce des éliminations spécifiques ou non, c'est plus compliqué. Sont-ce des barrières spécifiques au fait de se lancer comme indépendant ? Des études montrent des discriminations bancaires pour avoir des fonds, par exemple, du fait que l'on transmet plus une entreprise au fils qu'à la fille, ou bien des éléments plus généraux, comme la difficulté de concilier vie de famille et carrière, mais qui ont plus d'impact chez les indépendants. Si vous avez un commerce, vous ne pouvez pas prendre six mois où vous fermez votre commerce, parce que vous perdez votre clientèle. Ce sont des hypothèses, mais c'est assez compliqué.

Concernant les enquêtes, c'est un projet, on ira assez vite.

Mme O'Dorchai, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). - Concernant les enquêtes sur les violences, c'est un domaine où nous essayons de marquer le coup aussi. Les dernières données récoltées par enquête dans le domaine des violences basées sur le genre commencent à dater. C'est pourquoi nous étions très heureux à l'IWEPS qu'en 2016, Eurostat ait montré sa volonté de lancer une nouvelle enquête sur les violences basées sur le genre, une enquête qu'Eurostat souhaiterait voir réalisée en 2020-2022.

Le petit bémol, c'est qu'il s'agit d'une enquête à laquelle les États membres sont invités à participer. C'est donc sur une base volontaire. Au niveau belge, les

trois autorités statistiques régionales dont l'IWEPS se sont mises autour de la table avec Statbel et avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes au niveau fédéral, pour signer un accord de collaboration pour préparer la mise en place de cette enquête en Belgique à partir de l'année prochaine.

Nous avons monté un plan de financement conjoint et une collaboration organisationnelle pour réaliser l'enquête en Belgique. Nous répondons positivement à l'appel d'Eurostat au niveau belge, et les Régions sont directement associées à l'aventure.

M. Ghesquière, Chargé de recherche à la Direction « Statistique » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). - Notre projet, c'est genre et propriété du logement. On connaît assez peu la structure de propriété du logement en Wallonie. On a obtenu des données du registre national et du cadastre que l'on croise pour savoir qui est propriétaire d'un logement.

Au niveau genre, cela permet d'explorer deux questions. Les propriétaires-bailleurs sont-ils des hommes ou des femmes ? Cela permet de mieux documenter les revenus du patrimoine dans la dimension genre. Je vous avais dit tantôt que pour les revenus au niveau individuel, on n'a aucune information sur les revenus du patrimoine. On n'a que les revenus de la sécurité sociale et du travail. Cela permettrait de se demander si les loyers perçus sont moitié-moitié chez les hommes et les femmes, ou plus les hommes, plus les femmes.

L'autre élément très important, c'est chez les ménages de propriétaires-occupants. Quelle dépendance y a-t-il entre les partenaires ? Quand un ménage est propriétaire, qui est propriétaire ? S'agit-il de l'homme, de la femme, conjointement à 50 % ? C'est très important pour comprendre le fonctionnement actuel du couple et ses difficultés en cas de séparation. C'est aussi pour cela que l'on voulait travailler sur des revenus individuels. Que se passe-t-il en cas de séparation – c'est plus par rapport à la problématique du logement ? Quelle est la situation des partenaires ? Si ce sont les hommes qui possèdent les logements à chaque fois dans les couples, cela peut avoir des conséquences. À l'inverse, si c'est plus les femmes, c'est différent.

Un tout dernier élément. On a beaucoup de publications de séminaires, de conférences, de formations qui se font – mais, avec le covid, c'est un peu plus compliqué –, le mieux est vraiment de s'inscrire à la newsletter. Comme cela, vous êtes tenus au courant de toutes nos activités. Il y a régulièrement des choses qui traitent du genre. C'est toujours intéressant d'envoyer un mail pour la newsletter et d'être ainsi tenus au courant.

Mme la Présidente. - Merci beaucoup pour cette présentation.

Il y avait beaucoup de choses à dire dans cette présentation très complète, même si l'on sent bien qu'il y a beaucoup de choses à dire sur chaque dossier. On aura peut-être l'occasion d'y revenir.

Échange de vues

Mme la Présidente. - Étant donné qu'il est déjà 15 heures 15, on fait un tour de questions.

Ce que je propose, c'est que s'il y a des questions – comme moi, par exemple, qui ai parfois des questions plus générales et puis peut-être des questions qui creusent un thème ou l'autre –, de peut-être lister ces questions.

Vous n'avez peut-être d'ailleurs pas les réponses directement sous la main, mais pour ne pas s'attarder trop sur un thème ou l'autre, on peut les lister et voir si l'on peut fonctionner par écrit ; nous enverrons les questions pour avoir des compléments et puis nous rediscuterons entre nous de la possibilité, de l'opportunité de vous réentendre plus spécifiquement sur l'un ou l'autre thème.

Cette commission a déjà eu l'occasion de travailler, sous la précédente législature, beaucoup sur les jeunes parents célibataires précarisés, les familles monoparentales, mais aussi sur l'entrepreneuriat féminin. À cet égard, il y a clairement des recoupages à faire.

J'ai quelques questions, mais je me tourne d'abord vers l'assemblée pour un premier tour de questions.

La parole est à Mme Grovonius.

Mme Grovonius (PS). - On enverra par écrit les éventuelles questions plus ponctuelles par la suite.

Tout d'abord, je vous remercie pour la présentation.

Ensuite, j'avais une question d'ordre général : dans quelle mesure les éléments que vous examinez, les rapports que vous produisez ou le travail que vous faites servent-ils d'outils à la décision pour le pouvoir exécutif ? En outre, dans quelle mesure examinez-vous l'impact des mesures, à certains moments, mises en œuvre ?

Le Gouvernement vous formule-t-il des demandes ? Vous-mêmes, choisissez-vous quelques mesures phares sur lesquelles vous évaluez l'impact en matière d'égalité hommes-femmes ?

Par ailleurs, nous avons reçu, il y a quelques mois, un rapport que vous aviez réalisé sur l'atteinte des objectifs de développement durable. Je ne sais pas si c'est l'un de vous deux qui a travaillé sur ce rapport, mais ce dont je me souviens de ce rapport, un élément

m'avait marqué, c'est que, justement, il indiquait que l'on manquait de statistiques genrées pour toute une série de mesures – cela est lié à ma première question d'ailleurs – et qu'il était difficile de pouvoir déterminer l'atteinte de certains objectifs de développement durable dans ce cadre-là.

Je voudrais peut-être un peu vous entendre sur ces éléments. Comment, d'une manière ou d'une autre, pourrait-on améliorer la situation dans ce cadre ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Moi aussi, j'aimerais m'associer à ma collègue, Mme Grovonius, et vous remercier pour cette excellente présentation.

J'ai quatre questions.

La première est pour vous, Monsieur Ghesquière, à propos de l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

Vous avez identifié des facteurs qui pourraient expliquer, en partie du moins, cette stabilisation. Pourriez-vous, éventuellement, nous en dire plus ?

Quant à Mme O'Dorchai, à propos de la ségrégation entre les hommes et les femmes au niveau des professions, et déjà au niveau de la formation, vous dites qu'il y a plus de garçons dans les formations scientifiques. Vous avez parlé de sciences dures, de mathématiques. Constate-t-on quand même, ces toutes dernières années – l'étude date de 2017 et nous sommes en 2020 –, une légère, une maigre évolution parce que l'on sait aussi qu'il n'y a pas mal de tentatives mises en place pour faire en sorte que les filles choisissent aussi ce type de filières ?

Je voulais vous demander aussi si vous aviez des données et des études sur les violences faites aux femmes. On vient justement à l'instant d'aborder la thématique avec une intervention sur Eurostat.

Je voudrais savoir si vous savez déjà comment vous allez aborder la question parce que la problématique est très large. Elle touche l'espace public, elle touche les réseaux sociaux – peu importe lesquels, ils ont nombreux –, le travail, le contexte intrafamilial. Les violences peuvent être de types multiples, elles ne sont pas que verbales, elles peuvent aussi être physiques.

Ma dernière question, je sais qu'avec Mme Nikolic, on l'avait abordée en questions d'actualité il y a quelques mois en Fédération Wallonie-Bruxelles, je voulais vous parler des formations de type professionnel, on le sait, les filles qui souhaitent suivre une formation professionnelle comme la carrosserie – puisque c'est justement cette problématique-là que l'on avait abordée avec Mme Nikolic –, on va dire – je mets des guillemets autour du mot – une formation plus « masculine », elles n'avaient pas réussi à trouver des

stages et leur école leur avait proposé des stages de cuisine. Au demeurant, c'est bien les études de cuisine, mais ce n'est pas, à la base, ce qu'elles avaient choisi. C'est pareil pour les garçons, j'en suis persuadée, je ne veux vraiment pas stigmatiser. Cette commission nous enjoint justement à ne jamais stigmatiser. Je ne veux pas stigmatiser.

Je voulais savoir si, dans une de vos études, vous vous posez ce type de questions ouvertes. Je sais qu'en statistiques on pose aussi des questions ouvertes pour nous aider à y voir plus clair, pour nourrir en tout cas notre travail parlementaire. Voilà, c'étaient les quatre questions que je voulais aborder avec vous aujourd'hui.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci à vous pour votre présentation, je pense que l'on pourra avoir accès au PowerPoint.

Effectivement, il y a certainement des questions précises sur le contenu de vos différents cahiers. Je propose que l'on puisse y revenir après les avoir lus. J'y avais travaillé, et je me souviens particulièrement d'avoir pu utiliser lors d'une rencontre internationale à l'OIF tout le cahier sur la répartition du temps de travail. C'était particulièrement clair, utile et très pédagogique pour montrer les infos et avoir les chiffres en Wallonie. Merci à vous d'avoir ces focus genre.

Maintenant, j'avais envie de savoir, au niveau de la manière dont vous travaillez, la manière dont vous pouvez collecter l'information, dont vous pouvez croiser des données. Avez-vous la possibilité d'être vous-mêmes producteurs de statistiques ou bien vous allez chercher dans les bases de données ? Comment l'accès se fait-il ?

Si le Gouvernement, en appui à la décision par exemple, vous demande d'éclairer quelque chose, quel est votre temps de réaction ? Quelles sont les démarches que vous devez faire pour produire à sa demande le cas échéant des informations pour justement l'aider à décider ?

Quand je vois les projets que vous avez, le fait que l'on sorte l'étude mobilité sur des chiffres de 2016-2017, que vous envisagez une étude sur la santé, sur quels chiffres allez-vous travailler ? La crise du covid passant par là, avez-vous la possibilité de croiser des données récentes, et cetera ? C'est une question d'ordre plutôt méthodologique.

Une deuxième question de ce type, c'est le croisement des données avec des enjeux de diversité d'origine. Je sais que l'on ne peut pas faire de statistiques ethniques – je mets le mot entre guillemets – les femmes racisées, on n'en parle pas. Il y a d'autres croisements supplémentaires encore possibles en termes de discrimination. Avez-vous des outils, des

instruments, des chiffres, ou un accès à certains types de données qui vous demanderaient, soit de compléter par des études qualitatives, soit d'avoir accès à des informations qui permettent d'aller plus finement sur cette double ou triple discrimination, qui sont parfois très importantes à mettre en lumière et pour lesquelles bien souvent, puisqu'il n'y a pas de statistiques ethniques, on n'a pas suffisamment d'informations ? Là aussi, méthodologiquement, je voulais savoir comment l'on peut contourner le problème ou trouver des alternatives. Le cas échéant, construire des enquêtes complémentaires ? Combien coûte une enquête complémentaire à l'échelle de la Wallonie qui nous permet d'avoir vraiment des résultats statistiquement fiables pour produire l'information nécessaire à l'exécutif ou à tous les niveaux de pouvoir ?

Peut-être encore une question sur les chiffres gris, ces fameuses zones d'ombre. Je me souviens, dans les statistiques de l'Institut pour l'égalité, de manière très originale, au démarrage quand il a sorti ses annuaires des chiffres différenciés hommes-femmes, avait volontairement mis en évidence les données dont ils ne disposent pas. En clair, cela dit beaucoup sur le fait que ce sont des sujets qui ne sont pas abordés, qui ne sont pas étudiés, sur lesquels il n'y a pas d'attention pour toute une série de raisons ; des bonnes ou des mauvaises.

Comment peut-on combler cette zone grise d'absence de chiffres pour toute une série de sujets qu'il est très important de documenter par genres ?

Par exemple, les violences, quels sont les instruments, les outils ou les décisions qui devraient être prises, soit chez nous, soit au niveau fédéral pour que cela avance ? On a quand même maintenant une CIM Droits des femmes qui avance, certaines choses pourraient être relancées ou répercutées de notre point de vue auprès de la CIM Droits des femmes pour que les statistiques ne soient pas inexistantes sur toute une série de sujets.

Voilà un peu les questions que je me posais.

Mme la Présidente. - C'est déjà bien pour un premier tour. Je ne sais pas si nous aurons l'occasion de faire un second d'ailleurs.

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Je vais essayer d'aller un peu plus vite dans mes questions.

Je vous remercie pour votre présentation très intéressante.

Vous nous avez présenté dans le travail de l'IWEPS ce qui était déjà appliqué genre, puisque vous nous avez parlé de l'écart salarial, de l'écart de revenus dans le couple, et cetera.

Je voudrais faire une remarque sans doute un peu plus générale par rapport à d'autres éléments. Vous-même, vous avez mis en évidence certaines difficultés puisque l'on n'a pas tous les éléments, par exemple, au niveau du revenu ou de l'écart salarial, puisque l'on ne prend pas en compte les allocations familiales, le patrimoine, ce qui est commun, la propriété, l'appartenance du bien, du logement principal de la famille.

Cela me fait penser à des données qui devraient être approfondies puisqu'elles peuvent être tout à fait fiables pour permettre une décision au niveau de l'exécutif et des gouvernements.

Je voulais savoir si, dans cet objectif-là, vous comptez aller plus loin pour justement affiner, dans les différents dossiers que vous étudiez, ce côté qui, à mon avis, permettrait de réduire cet écart hommes-femmes.

J'ai noté certaines statistiques que vous avez données. On est parfois étonné du résultat que vous donnez quand, en annexe, vous signalez que tel et tel élément n'ont pas été pris en compte. Cela peut-il s'expliquer ?

C'est donc très important pour l'avenir. Je voudrais insister sur cela pour que l'on puisse exploiter de façon beaucoup plus systématique toutes vos données.

Deuxième réflexion qui me venait et que je trouve très intéressante, c'est dans le cas du cahier que vous allez étudier sur la violence, c'est de faire appel à l'ensemble des autres partenaires qui étudient les statistiques.

Systématiquement, faites-vous appel, tenez-vous en compte dans les autres dossiers que vous étudiez ?

Ma dernière question est par rapport au cahier santé. Puisque vous allez l'étudier, une enquête a été menée par Sciensano durant la crise covid où systématiquement les gens qui ont bien voulu répondre à leur première enquête ont été rappelés jusqu'à quatre fois. Là, il y a peut-être des éléments très intéressants pour l'avenir qui seront mis en évidence. Allez-vous demander à avoir accès à cette étude de Sciensano ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Très rapidement des bravos et une réflexion.

Je fais un peu rustine ici, je viens remplacer, mais je n'ai pas perdu mon temps parce que j'ai appris des choses hyper intéressantes.

Bravo pour les statistiques que vous fournissez, elles sont très utiles.

J'avoue que je vais sortir d'ici avec une gifle dans la figure parce que l'écart salarial, par exemple, je ne le

pensais pas encore aussi important aujourd'hui : 22,3 %, c'est quand même énorme.

Une réflexion, je me souviens que, quand j'ai dû vider la maison de mes parents – mon père travaillait, ma mère ne travaillait pas – j'ai trouvé un livre dans la bibliothèque intitulé « Comment aider son mari à réussir ? ». Je l'ai montré à ma femme en lui disant que c'était quand même une autre époque. Ce qui me frappe, et c'est là où je veux en venir, c'est que je pense que cela pourrait être intéressant de réfléchir à la nécessité d'arrêter de reproduire des schémas. On se nourrit toujours un peu de son expérience personnelle. Il s'agit d'arrêter les schémas d'éducation de nos fils. Combien de fois n'ai-je pas dit, par exemple, à mon épouse que j'avais la perception que nous éduquions – je vais englober le couple – différemment le fiston et la fille ?

Il pourrait être intéressant d'avoir une réflexion sur cette question : aujourd'hui, en 2020, une jeune maman a-t-elle tendance à reproduire les clichés dans lesquels elle a elle-même été élevée ? Cela n'est sans doute pas du ressort de l'IWEPS, mais plutôt de sociologues. Je pense qu'il y a là une clé fondamentale pour éviter que, dans 20 ans, on en soit encore avec des constats aussi interpellants.

Mme la Présidente. - Merci, M. Maroy, pour cette réflexion et cette vaste question. Je ne sais pas si elle trouvera de réponse ici. Je voudrais juste souligner que j'aime beaucoup le fait que vous disiez qu'il faut être attentif à la façon dont on éduque ses fils.

J'ai deux filles et c'est ce que je dis toujours à mes amis et amies qui ont des garçons : c'est surtout par eux et par elles que passeront les changements.

Madame Lekane, aviez-vous demandé la parole ?

(Réaction d'un intervenant)

Nous pouvons également fonctionner par courrier électronique.

(Mme Ryckmans, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Mes questions ont déjà été largement abordées. Toutes les questions liées à l'aide, à la décision et à la collaboration tant, avec les autorités politiques que les administrations.

Il a été question de la possibilité de produire des statistiques. Il existe déjà des services statistiques et prospectifs au sein de certaines administrations, de certaines UAP. Je me demandais s'il y avait là une coordination et, éventuellement, une mutualisation des moyens qui existait.

Si vous avez une demande spécifique à formuler à l'autorité politique, à l'un ou l'autre ministre, on est à votre écoute.

Vous avez évoqué l'entrepreneuriat féminin et le fait qu'il y avait encore trop peu de femmes qui osaient se lancer. Vous avez dit qu'il y a un problème d'accès au crédit. Je me dis que, au niveau des aides wallonnes, il y a énormément d'aides, de soutien d'acteurs et d'outils économiques. Il serait intéressant d'avoir des statistiques pour savoir si ces aides bénéficient proportionnellement plus aux hommes qu'aux femmes entrepreneures, si ces aides sont calibrées aussi pour l'entrepreneuriat féminin.

Voilà, je ne serai pas plus long. Je vous rends la parole. Pourriez-vous essayer d'être synthétiques ? Je le dis surtout pour vous, car il nous reste une petite demi-heure ici et peut-être vos réponses susciteront-elles quelques questions. Je ne sais pas si l'on aura encore l'occasion de faire un tour de questions.

(Mme Nikolic, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme O'Dorchai.

Mme O'Dorchai, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). - Je voudrais juste répondre à l'avant-dernière question, de M. Maroy. En fait, je voudrais lier vos deux questions : votre étonnement par rapport à l'écart salarial et la mise en avant de l'importance de retravailler les mentalités, de changer dès le plus jeune âge notre manière d'éduquer nos enfants.

Savez-vous que l'écart salarial hommes-femmes s'observe déjà au niveau de l'argent de poche ? Les filles reçoivent beaucoup moins d'argent de poche que les garçons. Cela lie un peu vos deux éléments de réflexion.

Pour répondre aux autres questions, j'ai collaboré à la réalisation de ce rapport sur les objectifs de développement durable, les ODD. Une des conclusions est qu'il nous manque énormément de statistiques dans certains domaines pour faire une vraie analyse genrée.

Nous travaillons tous les jours à l'amélioration de nos statistiques. Malheureusement, pour certaines d'entre elles, nous sommes liés à des cadres beaucoup plus larges, par exemple, pour tout ce qui a trait aux enquêtes sur les forces de travail, aux statistiques sur les revenus et les conditions de vie. Ce sont là des récoltes de données impulsées par l'Europe. Pour changer des questions ou des manières de récolter les données dans ces enquêtes, notre marge de manœuvre est très réduite.

M. Ghesquière vous a expliqué le problème : dans SILC, par exemple, une série de questions sont posées au niveau du ménage et nous demandons, depuis 10 ans, que tout soit individualisé, mais comme c'est un projet européen, en tant que « petite Région wallonne », nous avons peu de leviers pour avancer dans le domaine. Nous ne pouvons que répéter que ce n'est pas correct, qu'il y a de meilleures manières de faire.

L'amélioration des statistiques est vraiment notre travail au quotidien. Nous sommes peut-être surtout centralisateurs de statistiques produites ailleurs, mais l'enquête sur la mobilité que nous avons menée, le Baromètre social de la Wallonie sont des exemples d'initiatives où nous avons produit de nouvelles données. Les deux font partie de nos missions. Pourquoi ne lançons-nous pas plus d'enquêtes ? En raison du coût. Pour vous donner une idée, l'enquête sur la mobilité a coûté près de 450 000 euros. Ce ne sont pas de petits budgets.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Ghesquière.

M. Ghesquière, Chargé de recherche à la Direction « Statistique » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). - Cela dépend comment on définit un producteur de statistiques : il y a beaucoup de statistiques que l'on produit nous-mêmes à partir de données produites par d'autres. Par exemple, on utilise l'enquête SILC, sur les forces de travail, réalisées par Statbel dans un cadre Eurostat européen. Nous avons le résultat des enquêtes, le détaillé individuel qui nous permet de reconstruire d'autres données. Par exemple, les revenus individuels, ce sont des données que l'on a pu obtenir à partir de ces enquêtes, mais qu'eux ne calculent pas. C'est quelque chose d'original à ce niveau-là.

Nous suivons également les règles de bonnes pratiques européennes en vertu desquelles on évite, par souci d'économies, de redemander trois fois la même chose. Si les choses existent dans les données administratives, on essaie d'en retirer un maximum, ce qui coûte parfois moins cher, mais est plus compliqué en matière d'accès aux données d'autres administrations. Si l'on peut obtenir des données d'enquêtes qui existent déjà, on les exploite. On les réexploite souvent nous-mêmes. Dans ce sens-là, nous sommes aussi producteurs des statistiques. À côté de cela, nous faisons aussi des enquêtes, mais cela coûte très cher.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme O'Dorchai.

Mme O'Dorchai, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). - Il faut aussi savoir que nous sommes l'autorité statistique régionale depuis 2016. Nous sommes en train de monter un système statistique

wallon qui s'inscrit dans l'Institut interfédéral de statistique, avec la désignation des autorités statistiques régionales. Statbel, notre autorité statistique fédérale, s'est ouverte aux Régions. Il a été créé cet Institut interfédéral de statistique.

Au niveau wallon, l'IWEPS, en tant qu'autorité statistique régionale, est en train de monter un système statistique wallon. Cela répond à la question de Mme Nikolic.

Dans le cadre de ce système statistique wallon, l'IWEPS veillera à collaborer de manière étroite avec toutes ces administrations productrices de données, avec ces centres d'études et autres, qui existent déjà dans l'administration, les UAP, et cetera.

L'idée n'est pas de mettre en place un système très centralisé dans lequel l'IWEPS prendrait les données de tout le monde et les publierait, mais plutôt de collaborer avec chacun de ces producteurs de données pour veiller à la meilleure qualité possible des données. Les administrations qui produisent des données restent propriétaires et responsables de leurs données ; l'IWEPS apporterait son soutien méthodologique et son expertise statistique pour garantir une meilleure qualité des données. C'est en construction.

Par rapport à l'enquête sur les violences, comme il s'agit d'une initiative d'Eurostat, c'est Eurostat qui a mis sur pied un groupe de travail dans lequel différents États membres étaient présents, mais pas la Belgique. Ce groupe de travail a élaboré les questionnaires. Nous sommes tenus d'utiliser les questionnaires établis au niveau européen, avec peu de marge de manœuvre. Nous allons quand même ajouter quelques questions sur la crise récente pour capter l'effet de la covid-19 sur les violences au sein des ménages.

Ce questionnaire européen est tout de même très large, il couvre tous les domaines : l'espace public, l'intrafamilial, les réseaux sociaux, le verbal, le physique, et cetera. Toutes ces dimensions sont couvertes. Je pense que ce sera une bonne source de données.

Il y avait aussi une question de Mme Roberty concernant la ségrégation au niveau des filières professionnelles. La question était : observe-t-on une amélioration de la représentation des filles dans ces domaines STEM ? Je ne peux pas vous répondre tout de suite. Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'au niveau de l'enseignement universitaire, on retrouve très peu de filles en informatique, en ingénieur civil, et cetera. C'est toujours ce problème-là qui est mis en avant, qui est mis au centre des débats. Toutefois, ce qui est souvent oublié – à mon sens, c'est un problème plus grave encore –, c'est qu'il y a des filières d'études qui sont complètement désinvesties par les garçons. Bientôt, nous allons nous retrouver avec uniquement des vétérinaires femmes, des médecins femmes. Personne

n'en parle, mais il y a un abandon total de certaines filières d'études par les hommes. Je n'ai pas ici la réponse précise à votre question, je devrais vérifier les chiffres. Vous pouvez peut-être aller regarder dans les chiffres-clés.

Par rapport à l'impact des mesures – c'était une question de Mme Grovonius –, nous avons aussi toutes nos activités d'évaluation de politiques publiques. Là, clairement, il y a souvent un clash entre la volonté de savoir l'impact de ce que l'on met en place aujourd'hui sur la situation des hommes et des femmes et la lenteur du processus d'évaluation. Pour mener une évaluation d'impact, il faut que la mesure existe depuis un certain temps pour que l'on puisse observer ses effets, puis que l'on puisse mesurer ses effets et les analyser. Il y a souvent un laps de temps entre la mise en place de la mesure et l'impact mesuré éventuellement. C'est souvent ce timing qui ne correspond pas toujours au timing politique.

Nous sommes d'ailleurs là en train de préparer notre plan d'évaluation pour cette législature-ci. C'est toujours quelque chose en cours.

Les chiffres gris, ici, avec l'enquête violences, on essaie d'aller creuser dans des domaines où l'on a trop peu de choses, mais ce n'est pas quelque chose, on ne peut pas du jour au lendemain, voilà, c'est un travail de longue haleine.

Genre et santé, nous allons demander les données de l'étude Sciensano, c'était vous, Madame de Coster-Bauchau.

M. Ghesquière, Chargé de recherche à la Direction « Statistique » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). - Je voudrais dire deux-trois choses quand même.

On est à l'IWEPS sur des faits évaluations et des statistiques, mais en fait ce n'est pas la même chose. C'est vrai que c'est important de savoir si les évaluations se centrent sur une mesure gouvernementale. Mme O'Dorchai, qui est directrice, s'occupe principalement des évaluations, en général, elle connaît mieux cela, avec des chercheurs qui sont spécialisés là-dedans. Cela peut être qualitatif, cela peut être quantitatif. Le point de départ, c'est vraiment l'impact d'une mesure et, là, c'est fort en collaboration avec le Gouvernement.

Les statistiques, c'est plutôt avoir une image de la réalité sociale économique, mais après c'est toujours très difficile de relier cela directement avec une politique. Je dirais, c'est, dans notre fonctionnement aussi les statistiques, dans cas que l'on a avec des autorités statistiques avec des obligations indépendantes, des bonnes pratiques d'Eurostat. C'est quand même des choses assez différentes. Il faut bien comprendre que ce n'est pas la même chose et que cela ne sert pas nécessairement à la même chose.

On fait des statistiques sur la pauvreté. Il y a un plan Lutte pour la pauvreté qui est mis en œuvre. Il y a des évaluations des politiques. Le lien est quand même très différent parce qu'il y a plein de facteurs extérieurs, par exemple la crise covid, qui peuvent influencer aussi la statistique elle-même. C'est bien de savoir que ce n'est pas la même chose et de différencier les deux.

Il y avait des questions sur les croisements avec les statistiques ethniques et tout. On a un chercheur qui travaille sur les questions de discrimination ethnique et tout. C'est vrai que c'est toujours difficile d'avoir des données et de les croiser parce que, par exemple, il y a des enquêtes où l'on a quand même des informations, par exemple, sur le pays de naissance, des choses comme cela. Plus on croise dans une enquête, plus on a des sous-populations, des échantillons très petits. À la fin, c'est trop petit.

Dès lors, si l'on veut savoir où les femmes sont nées, celles qui n'ont pas d'emploi et tout, finalement à la fin on n'a pas souvent pu bien..., il faut des données administratives, mais là on n'a pas des éléments fiables pour les questions ethniques.

Dernièrement, mais c'est plus général, c'est qu'en fait – c'est chouette voir que vous avez des intérêts pour nos travaux – tout ce que l'on fait est publié sur notre site ; les auteurs des rapports, des chercheurs sont là et vous pouvez directement aller les contacter aussi. En tant que chercheur, je reçois de temps en temps des demandes directes, des informations, que ce soit de citoyens, d'entreprises, d'associations de n'importe quoi. Parfois, il est intéressant aussi, cela permet aussi de savoir quels chiffres sont gris et quels sont finalement des domaines où il y a des demandes, où l'on aimerait bien savoir et que l'on ne sait pas. Cela prend évidemment beaucoup de temps.

On a parlé des projets futurs. Là, ce sont aussi des choses pour essayer d'avoir des chiffres sur lesquels on n'a pas grand-chose. Monter un projet comme cela prend toujours énormément de temps, ce sont des éléments à long terme, c'est bien de savoir ce qu'il en est.

Mme O'Dorchai, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). - Juste encore une dernière chose. Nous accompagnons aussi, l'IWEPS accompagne aussi le processus de mise en place du nouveau plan Genre, dans le cadre du GIC. En fait, notre mission est d'accompagner ce processus-là. Quand il s'agit pour les différents cabinets, de remplir les fiches avec leurs mesures et produire des statistiques de contexte, et cetera, souvent ils se heurtent à la difficulté de l'absence ou du manque de statistiques générées dans certains domaines. Je vous dirais que nous ne demandons pas mieux que de produire des nouvelles statistiques, de réfléchir à améliorer ce qui existe pour

aller vers plus de statistiques générées, mais nous travaillons aussi à ressources limitées. L'idée, nous devons définir nos priorités, si vous voulez encourager l'IWEPS à ce qu'on mette davantage la priorité sur les statistiques générées, donnez-nous des leviers. Formulez des demandes, adressez-nous des demandes et cela fera en sorte que, pour y répondre, on devra repenser l'emploi de nos ressources limitées.

Dans le cadre du GIC, il y a cette volonté de développer davantage les statistiques et leur ventilation par sexe. Je n'ai fait qu'encourager cette idée. En plus, si le cabinet du ministre-président pouvait nous envoyer une note verte ou que sais-je, on ne demande pas mieux. C'est comme cela qu'on fait bouger les choses.

Beaucoup de questions parlementaires sur le genre, cela nous fera travailler sur les questions importantes.

Mme la Présidente. - Je crois que les messages sont passés.

À moins qu'il n'y ait des précisions par rapport au premier tour de questions, je propose qu'on n'en recommence pas un. Je pense que le contact est établi maintenant. Madame Lekane, n'avez-vous pas de frustration rentrée par rapport au tour de questions ?

La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). - Je tiens à vous remercier pour toute cette richesse d'information. Il y a eu énormément de données communiquées aujourd'hui. Derrière, c'est tout ce travail que vous avez fait.

J'ai déjà utilisé quelques fois votre site de recherche, plutôt au niveau communal, pour l'analyse du seuil de pauvreté, et cetera, au sein des communes, des Régions, que je trouvais assez intéressant.

Concernant l'actualisation des données, vous avez parlé de tous les trimestres et certaines données sont plutôt annuelles. C'est vraiment quelque chose sur lequel nous pouvons nous appuyer quand on doit faire des recherches ; le site est assez bien fait.

Je suis contente d'entendre qu'au niveau des violences liées au genre, on va quand même pouvoir avoir un travail qui peut être fait au niveau européen, avec d'autres pays aussi, et plus en profondeur au niveau belge. L'actualité malheureuse nous ramène à cela régulièrement. Je suis assez contente et j'ai hâte de voir les résultats. Quand on a de bonnes statistiques, on peut mieux travailler.

Il y a des questions aussi que j'ai retrouvées au sein de mes autres collègues.

Mme O'Dorchai, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). - Par rapport à cette enquête

violence, le travail de terrain se réalisera en 2021. J'ai bien peur que vous deviez encore attendre un petit peu jusqu'en 2022 pour avoir vraiment des résultats. Ce seront des résultats basés sur un échantillon représentatif de la population wallonne.

Nous avons décidé aussi d'y inclure des hommes. Ce ne sera qu'une enquête sur base d'un échantillon de femmes. Ce sera un échantillon mixte, avec des résultats comparables entre Régions belges, mais aussi comparables aux autres pays européens qui ont participé à l'aventure.

Mme la Présidente. - Il me reste à réitérer, au nom de l'ensemble de la commission, les remerciements pour votre présentation et pour vos réponses.

Comme je le disais tout à l'heure, le premier contact est établi. Je ne doute pas qu'il y en aura d'autres.

Les messages sont passés aussi.

Je pense que nous serons nombreux à nous inscrire à la newsletter, si ce n'est déjà fait. On peut aussi assurer un monitoring via le secrétariat de la commission pour les publications et les formations, afin de ne rien laisser passer.

Pour mes collègues, le PowerPoint est disponible sur la plateforme.

Voilà, pari tenu, il est 15 h 55, nous allons vous libérer.

Par contre, pour les collègues, je vais juste vous retenir quelques minutes encore par rapport à l'organisation de nos travaux.

La parole est à Mme O'Dorchai.

Mme O'Dorchai, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). - Encore un petit détail. Pour l'inscription à la newsletter, c'est très important de la renouveler, même si vous pensez que vous êtes déjà sur nos listes depuis 20 ans. Au moment de l'adoption du RGPD, on a dû tout remettre à plat et il est très important de se réinscrire.

Mme la Présidente. - C'est noté. Ne vous préoccupez pas de nous, on continue juste notre petite organisation.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Chers collègues, pour que l'on puisse terminer à temps, car les uns et les autres ont d'autres obligations, j'aimerais juste revenir sur la question des groupes de travail.

J'ai eu pas mal de sollicitations des uns et des autres par rapport aux groupes de travail, à leur fonctionnement, et cetera. Je voulais juste revenir là-dessus par rapport à ce que je vous avais expliqué via ma petite note, mais aussi via nos discussions de la dernière fois.

Il s'agit de faire le point sur ce qui a été fait sous la précédente législature. Énormément d'auditions et de travail ont déjà été faits : il y a des rapports parlementaires, des comptes rendus d'auditions qui existent. L'idée est de repartir sur cette base-là. J'avais évoqué l'image de l'auberge espagnole, c'est-à-dire que cela dépendra de ce que chacun mettra sur la table.

Nous avons identifié trois thématiques, mais nous proposons d'en grouper deux : celle des jeunes parents précarisés et celle des familles monoparentales, puisqu'elles ont été traitées en parallèle. Il y a aussi la thématique de l'entrepreneuriat féminin.

Tous les documents de la précédente législature liés à ces thèmes vous ont été adressés par Mme Lebrun – je pense que c'était fin juin ou début juillet – lorsqu'on s'est vus la dernière fois.

L'idée est de repartir de ces documents, d'identifier d'éventuelles recommandations déjà formulées, des propositions et de travailler sur une base : un rapport ou une proposition de résolution que nous pourrions déposer au nom de la Commission en séance plénière au Parlement pour faire passer des recommandations, des demandes au Gouvernement par rapport à ces matières.

Comme je le disais, auberge espagnole, c'est-à-dire qu'il va falloir faire le travail, d'où l'idée de ces groupes de travail informels afin de nous éviter des procédures lourdes et de devoir passer chaque fois par le bureau pour valider des ordres du jour, des réunions, et cetera.

Il s'agit de travailler de manière informelle entre députés ou collaborateurs. Je vous laisse libres d'organiser cela.

Mme Ryckmans proposait – je trouve que c'est une bonne idée – de désigner aussi un rapporteur informel de ces groupes de travail qui viendrait ici devant la commission nous expliquer comment ils comptent travailler, quels objectifs et quels délais les groupes de travail se fixent. Cela peut être un travail de plus ou moins long terme.

Je n'ai plus les noms sous les yeux, mais Mme Lebrun les a.

Pour le premier groupe de travail « Jeunes parents, célibataires précarisés et monoparentalité », j'avais les inscriptions de Mme Grovonius, de Mme Ryckmans, qui se proposait comme rapporteuse, de Mme Lekane, sauf erreur de ma part et de moi-même.

La parole est à Mme Grovonius.

Mme Grovonius (PS). - Puis-je vous demander d'ajouter mon collègue, M. Di Mattia ?

Mme la Présidente. - Oui, bien sûr.

Pour l'entrepreneuriat féminin, n'hésitez pas à intervenir aussi. Pour le moment, j'ai Mmes de Coster-Bauchau et Durenne. J'étais moi-même intéressée, mais je pense qu'un peu de diversité politique ne ferait pas de mal. Je vous inscris, Madame Roberty.

Je m'adresse peut-être aux groupes qui n'ont qu'un représentant ou qu'un effectif : je pense qu'il peut aussi y avoir d'autres députés suppléants ou autres, si cela les intéresse, qui peuvent travailler sur ces thématiques.

Pour le groupe de travail « Jeunes parents, célibataires précarisés et monoparentalité » : Mme Grovonius, M. Di Mattia, Mme Ryckmans, Mme Lekane et moi-même.

Pour le groupe de travail « Entrepreneuriat féminin » : Mme de Coster-Bauchau, Mme Durenne, Mme Roberty, sans doute M. Disabato. De toute façon, on peut encore compléter par mail.

Je vous propose de vous voir de manière informelle, pour ce groupe entrepreneuriat féminin, pour désigner un rapporteur. Je vous laisse en discuter entre vous pour ne pas que nous désignions un volontaire en son absence.

(Réaction d'un intervenant)

Mme Durenne ? Parfait. S'il n'y a pas d'expression contraire, je le note.

En parallèle à ce travail-ci, nous continuons notre travail d'audition entamé ce jour sur les statistiques. On a bien vu qu'il y a des statistiques qui pourront aussi nourrir les réflexions dans ces deux groupes de travail.

Lors de la prochaine semaine parlementaire wallonne, nous aurons l'audition du CWEHF. Nous pourrions discuter de l'organisation des travaux et de savoir si l'on continue d'éventuelles auditions ou si l'on se laisse le temps de digérer toutes ces informations.

Comme annoncé, je vais solliciter d'être invitée à la Conférence des présidents pour pouvoir présenter notre méthodologie de travail et pouvoir retourner régulièrement vers eux avec des *deadlines*, des objectifs afin qu'ils soient tenus informés, mais qu'ils ne soient pas surpris non plus le jour où ils voient des textes sortir de cette commission.

Je pense vous avoir dit tout ce que je pouvais mettre sur la table, mais je suis à votre écoute s'il y a des suggestions. On se revoit dans deux semaines, on peut aussi refaire le point à ce moment-là. Par ailleurs je crois beaucoup aussi à des contacts entre nous en dehors de la commission. On peut fonctionner par mail et nourrir des réflexions et à un moment donné, on refait le point ici de manière plus formelle.

Parfait. Je vous remercie pour votre enthousiasme et d'avance pour le travail qui sera fourni.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 2 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR

M. Michel Di Mattia, PS

M. François Ghesquière, Chargé de recherche à la Direction « Statistique » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)

Mme Gwenaëlle Grovonius, PS

Mme Laure Lekane, PTB

M. Olivier Maroy, MR

Mme Diana Nikolic, Présidente

Mme Sile O'Dorchai, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)

Mme Sabine Roberty, PS

Mme Hélène Ryckmans, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

BCSS	Banque-carrefour de la sécurité sociale
CIM	conférence interministérielle
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
CWEHF	Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
GIC	Groupe interdépartemental de coordination
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INASTI	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
ODD	objectifs de développement durable
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
PDF	Portable Document Format (format de document portable)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SILC	Statistics on Income and Living Conditions (statistiques sur le revenu et les conditions de vie)
STEM	sciences, technologie, ingénierie, mathématiques
UAP	unité(s) d'administration publique